

demeurent de record pour perpétuelle demeure, sous le numéro, trois cent-deux.

(Signé,) WILLIAM HENRY BERESFORD,  
Capt. Brig. des Carabiniers.

(Signé,) EMMA CATHERINE LAWRENCE.  
(Signé,) GEORGE PLATT, N. P.

(Signé,) H. J. Meyer, N. P.

Deux mots rayés sont nuls.—Quatre notes en marge sont bonnes.

Vraie copie de l'original de record dans mon bureau.

GEORGE PLATT, N. P.

N<sup>o</sup>. 11,359.

Je certifie par les présentes que ce document a été entré et enregistré au bureau d'enregistrement pour le comté de Quebec, à midi, le neuvième jour d'août, mille huit cent cinquante, sous le numéro onze mille trois cent cinquante neuf, dans le registre B. vol. 29, page 299.

C. N. MONTIZAMBERT,  
Régistrateur.

M. Stuart a été alors entendu pour elore la cause.

Le conseil a reçu ordre de se retirer.

Ordonné, que la considération ultérieure et la seconde lecture du dit bill soient remises à vendredi prochain.

Ordonné, que le dit bill, ainsi que les témoignages produits devant cette chambre soient imprimés dans les deux langues pour l'usage des membres.

(Atteste,) J. F. TAYLOR,  
Greffier, conseil législatif.

son procureur à  
*herine Lawrence*  
se, lorsqu'elle  
manière ci-après  
n aura la jouis-  
surofits en prove-  
et en disposera  
*rine Lawrence*,  
tant ou enfants  
s enfant ou en-  
vivants à la mort  
parties contrac-  
s légitimes du  
ainsi qu'il en  
nt entier du dit  
l, ses hoirs ou  
*Henry Beres-*  
ort, placée sans  
acement immo-  
is en son nom  
in qu'elle soit,  
à l'égard de ce  
la dite *Emma*  
*Beresford* jusqu'à  
lui, en usufruit

expressément  
soit coutumier  
i en celle des  
ts sont par les

s dites parties  
n authentique  
autorité à cet

es parties ont  
ul susdit. Au

signé *George*  
r actantes avec  
ésentes, après  
duquel elles